

Panorama

BULLETIN D'INFORMATION DE L'AMBASSADE DES ÉTATS-UNIS AU SÉNÉGAL

L'ambassadeur Zumwalt entreprend une tournée chez les chefs religieux du Sénégal



L'ambassadeur Zumwalt avec le Khalife Général des Mourides, Serigne Sidy Mokhtar Mbacké.

ACTUALITÉ

- ➔ L'ambassadeur Zumwalt entreprend une tournée chez les chefs religieux du Sénégal 02
- ➔ Wallace Roney Quintet fait revivre Miles Davis à Saint-Louis et à Gorée 02
- ➔ Citi et Microcred en partenariat pour soutenir les micros et petites entreprises 03
- ➔ Les douanes américaine et sénégalaise signent un accord d'assistance mutuelle 03
- ➔ Réduire la pauvreté par des mesures sociales, la prise en compte du genre, et la protection durable de l'environnement 04
- ➔ Les Mandela Washington Fellows 2015 du Sénégal et de la Guinée-Bissau prêts pour le programme 05
- ➔ Les Etats-Unis réaffirment leur engagement à aider le Sénégal à contrôler le paludisme 06
- ➔ Réunion des partenaires locaux à Kédougou du Corps de la Paix 06

FOCUS

- ➔ Éthique du journalisme : une approche pragmatique 07
- ➔ Liberté d'expression contre valeurs de l'Internet : le juste équilibre 09
- ➔ Responsabilité des blogueurs 10
- ➔ Nouveaux médias, journalistes citoyens et blogueurs 11
- ➔ Quoi de Neuf 12

Après son arrivée à Dakar au mois de février dernier, l'ambassadeur a entrepris au début du mois de mai une tournée pour rencontrer les chefs religieux du Sénégal. Ces visites de courtoisie aux grands chefs religieux du Sénégal sont importantes parce que les États-Unis ont beaucoup de respect pour le rôle que les confréries musulmanes du Sénégal et l'église catholique jouent dans la promotion d'une société tolérante et ouverte. Le 04 mai, il est allé à Tivaouane pour rencontrer Serigne Abdoul Aziz Sy Al Amine pour lui présenter ses « respects et en apprendre davantage sur le rôle que la confrérie Tidjane joue dans la promotion d'un climat de tolérance religieuse au Sénégal ». Serigne Abdoul Aziz Sy Al Amine a chaleureusement accueilli l'ambassadeur à son domicile. Ils ont eu une longue conversation sur l'importance du dialogue inter-religieux, sur la nécessité de l'éducation, à la fois religieuse et laïque des jeunes, sur les relations positives entre les Etats-Unis et le Sénégal et sur l'expérience de beaucoup de Tidjanes qui ont émigré aux Etats-Unis. A la fin de leur rencontre, l'ambassadeur a déclaré : « je me souviendrai pour de nombreuses années encore de cette réunion, et je suis impatient d'avoir de nouvelles opportunités pour échanger avec les chefs religieux au Sénégal ».

Le 18 mai, il s'est rendu à Touba pour rendre une visite de courtoisie au Khalife Général de la confrérie mouride, Serigne Sidy Mokhtar Mbacké. L'ambassadeur a été aussi chaleureusement accueilli à Touba et a apprécié l'opportunité qu'il a eue de discuter de l'importance de l'éducation et de la tolérance religieuse. Il a également visité l'école Al Hazar où il a été impressionné par les élèves qui parlent couramment le français, l'arabe et l'anglais. Les élèves l'ont reçu avec enthousiasme dans leurs salles de classe et lui ont posé beaucoup de questions. Leur accueil chaleureux lui a rappelé que le Sénégal est vraiment un pays de la Téranga. L'ambassadeur a également visité le chef du clergé et compte poursuivre sa tournée chez les autres chefs religieux musulmans.

Il faut rappeler que beaucoup parmi les émigrants d'origine aux Etats-Unis étaient venus chercher la liberté de pratiquer leur propre religion. En raison de cette histoire, la liberté religieuse est un principe très important pour les Américains. De même, ils reconnaissent que la tolérance religieuse est également essentielle pour maintenir une société pacifique où les croyants de différentes religions peuvent coexister en harmonie. «Une des raisons pour lesquelles je me sens comme à la maison au Sénégal est que, malgré nos différentes histoires, les Etats-Unis et le Sénégal partagent cette tradition de liberté religieuse et de tolérance religieuse, » a expliqué l'ambassadeur Zumwalt. Pour plus de photos visitez : <https://goo.gl/Drq5gb> et <https://goo.gl/SaQ247>



L'ambassadeur Zumwalt avec Serigne Abdoul Aziz Sy Al amine à Tivaouane.

Wallace Roney Quintet fait revivre Miles Davis à Saint-Louis et à Gorée

Cette année, l'Ambassade des Etats Unis a apporté son soutien au Festival International Saint-Louis Jazz en sponsorisant la participation du très renommé Wallace Roney Quintet, héritier de Miles Davis. Tête d'affiche du Festival, le quintet a clôturé la 23ème édition du Festival de Jazz, le 25 mai 2015.

Amené par Wallace Roney, leader du groupe, le quintet a partagé la scène avec les élèves du Prytanée Militaire et le groupe de Khadim Niang, «Guewel Gui», et a ravi le public avec des mélodies qu'ils ont eu l'occasion de travailler pendant un atelier tenu au préalable. Ils ont agréablement impressionné l'audience venue de tous les horizons pour découvrir leur musique en live. Présidée par l'ambassadeur James Zumwalt, le président de Saint-Louis Jazz, Ibrahima Diop, et le parrain du Festival, Mamadou Diagna Ndiaye, la prestation du

Wallace Roney Quintet a été saluée par des centaines de mélomanes.

Après le Festival de Saint-Louis, Wallace Roney Quintet a donné l'opportunité aux mélomanes de Dakar qui ne pouvaient pas se rendre à Saint-Louis de les écouter. Le groupe s'est ainsi produit au centre culturel Joseph Ndiaye de Gorée avec la participation des percussionnistes de l'Île (Assiko band et Africa Djémé), en présence de l'ambassadeur Zumwalt et des autorités municipales de Gorée. Un autre concert a été également organisé au Centre de Recherches Ouest Africain (WARC). Les étudiants du département de musique de l'École Nationale des Arts ont également pu bénéficier de l'expérience de Wallace Roney et de son groupe, lors d'un atelier à l'école.

Wallace Roney est un trompettiste de jazz. Il a étudié à l'Université Howard de Washington

et au Berklee College of Music. Il a fait partie des Jazz Messengers d'Art Blakey au début des années 1980 puis du quintet de Tony Williams. En 1991, Wallace a joué avec Miles Davis au Festival de Jazz de Montreux. A la mort de Miles Davis, Wallace a fait une tournée à sa mémoire avec Wayne Shorter, Herbie Hancock, Ron Carter et Williams. Pour son album A Tribute to Miles, il a été récompensé par un Grammy Award.

Wallace a formé son propre groupe en 1993 pour perpétuer l'héritage de la musique de jazz. Le groupe est composé de six membres: Wallace Roney, trompette, Lenny White, batterie, Lonnie Plaxico, basse, Victor Gould, piano, Benjamin Solomon, saxophone, et Aube Jones, manager. Pour plus de photos visitez : <https://goo.gl/63ksgI>.



Un très beau public à Gorée avec à sa tête l'ambassadeur Zumwalt et son épouse.



Le quintet partage la scène avec les élèves du Prytanée Militaire à Saint-Louis.

Citi et Microcred en partenariat pour soutenir les micros et petites entreprises

Citi Sénégal a accordé à Microcred Sénégal, une institution de microfinance basée au Sénégal, un prêt de 1,45 milliards de FCFA afin de soutenir l'inclusion financière et le développement du secteur de la microfinance au Sénégal. Ce prêt servira à financer le portefeuille de microcrédit de Microcred Sénégal, et permettra le financement d'environ 2 000 micro et petites entreprises dans le pays. L'accord de financement a été signé le 13 avril.

«Soutenir l'inclusion financière des micros et petites entreprises qui ont généralement un accès limité au crédit, produits d'épargne ou d'assurance au Sénégal, sont des objectifs importants du *Plan Sénégal Emergent* (PSE) développé par le gouvernement pour la transformation structurelle de l'économie sénégalaise», a déclaré Amadou Ba, ministre de l'Économie, des Finances et du Plan. Bien que le secteur de la microfinance au Sénégal soit en croissance, seule une partie encore faible de la population adulte détient un compte ou a accès à une institution financière formelle. «Microcred Sénégal, a été créé en 2007, et fournit des produits et services financiers aux micros et petites entreprises pour soutenir la croissance et le développement économique

des entrepreneurs sénégalais», a déclaré Ruben Dieudonné, Directeur général de Microcred Sénégal.

Ce prêt est le fruit d'un partenariat de long terme entre l'équipe de Finance Inclusive de Citi, unité spécialisée dans les opérations de microfinance et de la finance inclusive et *Overseas Private Investment Corporation* (OPIC), institution financière de développement du gouvernement américain, dont le but est de fournir des financements en devises locales aux principales institutions de microfinance qui travaillent dans les pays émergents à travers le monde. La mission d'OPIC est de mobiliser des capitaux privés afin de promouvoir le développement de secteurs stratégiques ayant un impact social et environnemental élevé. Cette alliance entre OPIC et Citi a permis de financer un total de 44 entités dans 24 pays, pour atteindre plus d'un million de micro-entrepreneurs à l'échelle mondiale. «Le partenariat d'OPIC avec Citi montre bien la volonté de nos deux organisations à soutenir le développement de l'inclusion financière dans les pays qui en ont le plus besoin. Cette volonté repose sur des résultats de longue date pour le financement de ce genre de projet. Cette nouvelle transaction est une étape importante

non seulement pour OPIC car elle marque l'entrée du Sénégal dans son portefeuille d'investissement, mais surtout pour la croissance et le soutien des milliers de micros et petites entreprises supportées par OPIC», a déclaré Elizabeth Littlefield, PDG de l'OPIC.



Elizabeth Littlefield,
PDG de l'OPIC.

«Pour la première fois au Sénégal, nous avons conclu un accord de financement commercial pour renforcer une institution de microfinance dans le pays. Notre objectif est d'aider les institutions financières locales telles que Microcred Sénégal à soutenir les micros et petites entreprises, contribuant ainsi au développement économique du Sénégal à travers chaque entrepreneur», a déclaré Khady Ndiaye, Directrice Générale de Citi Sénégal.

Les douanes américaine et sénégalaise signent un accord d'assistance mutuelle

Les administrations douanières des États-Unis et du Sénégal ont signé un accord d'assistance mutuelle en matière douanière le 27 avril pour marquer une étape importante dans la collaboration pour la sécurité et la facilitation du commerce entre les deux pays. L'accord a été signé par le chef du Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, Gil Kerlikowske, et le directeur des Douanes du Sénégal, Pape Ousmane Guèye, en présence de l'ambassadeur James Zumwalt. Avec ce nouvel accord, les États-Unis comptabilisent maintenant 73 accords douaniers d'assistance mutuelle dans le monde entier.

« Cet accord renforce notre capacité de résistance contre les menaces en développant la coopération et le partage d'informations avec le Sénégal», a déclaré le commissaire Kerlikowske. «L'accord d'assistance mutuelle en matière aidera grandement le Service des douanes et de la protection des frontières et le service d'immigration et de douanes américains dans leur travail de prévention, détection et d'investigation des infractions douanières», a-t-il ajouté.

« Cet accord reflète notre engagement commun à lutter contre les organisations criminelles

transnationales et les menaces de sécurité nationales qui cherchent à exploiter les systèmes financiers et commerciaux», a déclaré le directeur de l'ICE Sarah R. Saldaña. «Partage de l'information est une composante essentielle de notre relation bilatérale déjà solide avec le gouvernement du Sénégal. ICE, grâce à notre attaché de bureau de Dakar, se réjouit de la mise en œuvre de nouvelles initiatives avec nos homologues sénégalais basé sur la signature d'aujourd'hui de cet important accord de coopération douanière.»

Le directeur des Douanes du Sénégal, Pape Ousmane Guèye, pour sa part s'est réjoui de cet accord car «la criminalité transnationale est une réalité à laquelle nos services sont confrontés de manière quotidienne, et l'échange de renseignements et de bonnes pratiques constitue un des paramètres importants dans l'anticipation et l'endigement de toute velléité criminelle».

Les Accords d'assistance mutuelle douanière (CMAAs) fournissent

de cadre juridique pour l'échange d'informations et de preuves pour aider les pays dans l'application des lois douanières, y compris les évasions de taxes douanières, le trafic, le blanchiment d'argent et les activités liées au terrorisme.

Le Service des douanes et de la protection des frontières est l'agence frontalière unifiée au sein du département de la Sécurité Intérieure chargé de la gestion, du contrôle et de la protection des frontières des États-Unis.



Le commissaire Gil Kerlikowske et le directeur des Douanes Pape Ousmane Guèye signent l'accord, en présence de l'ambassadeur Zumwalt.

Réduire la pauvreté par des mesures sociales, la prise en compte du genre, et la protection durable de l'environnement

Réduire la pauvreté par la croissance économique est la ligne directrice de *Millennium Challenge Corporation* (MCC). Plus de 10 milliards de dollars (environ 5 884 milliards de FCFA) ont été injectés à cet effet dans les Compacts signés avec 25 pays en voie de développement à travers le monde, pour œuvrer pour une croissance économique durable. Des programmes de développement sont ainsi mis en œuvre par les pays partenaires, dans des domaines aussi divers que variés tels que : l'agriculture et l'irrigation, le transport (routes, ponts et ports), l'eau et l'assainissement, les finances et le développement des entreprises, la lutte contre la corruption, l'accès aux services sociaux de base (santé, éducation), les droits fonciers et l'accès à la terre, etc.

Mais, conscient que pour être durable, le développement et la croissance économique doivent aussi bien répondre aux besoins des populations actuelles que futures, MCC travaille avec les pays partenaires pour intégrer le principe internationalement reconnu de durabilité sociale et environnementale, y inclus la prise en compte du genre, dans la conception et la mise en œuvre des Compacts, ainsi que dans le suivi et l'évaluation des programmes.

Au Sénégal, le Compact d'un montant de 540 millions de dollars (environ 270 milliards de FCFA), signé en 2009 par le Gouvernement des Etats Unis à travers le MCC et la République du Sénégal, vise à réduire la pauvreté et stimuler la croissance économique par le désenclavement des zones de productivités agricoles du pays et l'élargissement de l'accès aux marchés et aux services. Les deux principaux projets du Compact que sont *la Réhabilitation des Routes et l'Irrigation et la Gestion des Ressources en Eau*, sont stratégiquement orientés vers la modernisation du réseau routier et des systèmes d'irrigation importants.

Ce vaste programme, géographiquement situées dans la vallée du fleuve Sénégal dans le Nord et la région de Casamance dans le Sud du pays, intègre de manière transversale aux deux grands projets une dimension genre et des mesures d'accompagnement sociales et environnementales pour assurer les meilleurs résultats possibles.

Intégration du Genre et prise en compte des groupes sociaux vulnérables : Dans son optique de lutte contre la pauvreté, le Compact MCC, mis en œuvre par le Gouvernement du Sénégal via le *Millennium Challenge Account*

(MCA) Sénégal, veille à améliorer les conditions de travail de toutes les catégories sociales, à les sécuriser dans l'exercice de leurs activités, à réduire les inégalités de genre, à assurer la participation équitable de tous à l'exploitation des infrastructures mises en place dans le cadre du programme et garantir le partage équitable des bénéfices du programme entre les femmes et les hommes. Par exemple, le recrutement local et féminin est fortement encouragé, tout comme la présence des femmes, des jeunes et des groupes sociaux vulnérables aux séances de sensibilisations ou autres activités organisées au bénéfice des populations.



Remise de médicaments à la Mairie de Ross Béthio.

Mesures sociales d'accompagnement :

Plusieurs activités ont été mises en œuvre au bénéfice des populations dans le cadre des travaux du projet d'irrigation dans le Delta et à Podor, et tout le long des travaux de construction des routes et ponts, à savoir la RN2 (de Richard Toll à Ndioum, y compris le pont de Ndioum) et la RN6 (de Ziguinchor à Koukane, y compris le pont de Kolda). Il s'agit de :

- L'appui aux établissements sanitaires en dotation de médicaments
- L'appui aux établissements scolaires : construction du mur de clôture des écoles situées à moins de 50 mètres des routes réhabilitées (42 écoles concernées dans le Sud, travaux en cours), dotation en fournitures scolaires et table-bancs,
- La réhabilitation et l'équipement de différentes infrastructures sociales : centre social des personnes handicapées de Ndioum, centre culturel de Ndiawdoune, forage à Niagha, et jardin public de Kolda ;
- L'appui des Groupements de Promotion Féminine au maraîchage et à l'aviculture ;
- Les capacités de vingt (20) femmes leaders des cinq villages polarisés par les travaux d'Eiffage ont été renforcées en technique de teinture à Mboubène
- Un appui technique en maraîchage et arboriculture a été octroyé à quarante (40)

femmes leaders des cinq villages polarisés par les travaux de Eiffage à Mboubène

- Dans le Sud, dans le cadre des actions d'appui au développement économique et social local, 84% sur le lot 2 et 50% sur le lot 3, des femmes identifiées comme vulnérables, ont été formées sur l'élevage avicole
- L'appui en équipement aux Associations Sportives et Culturelles ;
- La réalisation d'un bassin piscicole, la construction en cours d'abreuvoirs pour animaux ;
- La sensibilisation des populations pour la prévention contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/Sida, les maladies hydriques, le paludisme, la sécurité routière, et le respect des infrastructures routières.



Mise en terre de plants pour le reboisement.

Respect et protection de l'environnement :

Pour un développement durable et respectueux de l'environnement, des plans de gestion environnementale ont été élaborés et mis en œuvre sur chaque chantier afin de réduire au minimum les impacts négatifs sur l'environnement. Des mesures d'urgence ont aussi été prévues en cas d'accident environnementaux (inondations, éboulements, affaissement, déversements accidentels de produits dangereux tels que les huiles, les lubrifiants, les graisses, les hydrocarbures, etc.). Sur les différents sites des chantiers, les actions suivantes se sont tenues : formation des populations aux techniques de reboisement, reboisement des sites, plantation en alignement de milliers de plants, restauration de mangroves dégradées, réhabilitation des emprunts, aménagement de mare pastorale, clôture de décharges, remblayage et nivellement de cour d'écoles, aménagement de piste de village, remblayage de cuvette de stagnation des eaux pluviales et désherbage. Des missions de suivi et surveillance de la qualité de l'environnement sont régulièrement menées par les équipes de MCC et MCA sur le terrain.

Hygiène et sécurité sur les sites de chantiers : La politique Santé-Sécurité est mise en place pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs sous contrat avec le MCA ou travaillant sur les chantiers du MCA, et des populations riveraines des sites. Des mesures et procédures sont mises en places et des séances de sensibilisation organisées au bénéfice des populations. Un partenariat a été établi avec les sapeurs-pompiers pour la prise en charge des situations d'urgence. Des formations diplômantes ont été menées pour former des secouristes sur les mesures de sécurité à prendre en cas d'incendie et la manipulation d'extincteurs. Une collaboration a aussi été établie avec les régions médicales et districts sanitaires qui travaillent avec des Organisations Non Gouvernementales spécialisées sur des campagnes de dépistage et sensibilisation au VIH/Sida pour le personnel des chantiers et les populations riveraines. Dans le Nord, l'accent a été mis sur les maladies hydriques en plus du programme VIH/Sida. Au niveau du pont de Kolda, les campagnes de sensibilisation ont aussi abordé le thème de la prévention contre le paludisme. Dans le Sud, la sensibilisation a aussi porté sur Ebola. Au regard de la spécificité du Sud, un plan sécuritaire a été développé en étroite collaboration avec le commandement militaire pour prévenir d'éventuels actes de rébellion et banditisme qui pourraient entraver le bon déroulement des travaux. Des patrouilles de l'armée et de la gendarmerie permettent aux entreprises de travailler en toute sécurité. Le Gouvernement du Sénégal a en outre financé un programme de déminage pour sécuriser les zones de travaux et les zones d'emprunts.

Appui et compensation aux personnes affectées par les projets : Conformément aux exigences du MCC en matière de réinstallation involontaire, un Plan d'Action et de Réinstallation a été élaboré et mis en œuvre pour chacune des composantes du projet. Suivant la nature de l'impact, le plan prévoit les principales mesures suivantes : le dédommagement en espèce ou en nature des pertes de revenu liées à l'arrêt d'activité génératrice de revenu durant les travaux (agriculture, commerce, artisanat), la reconstruction des infrastructures affectées comme des maisons d'habitation ou des clôtures, et la mise en place de mesures d'appui favorisant la restauration et l'amélioration des revenus des personnes les plus vulnérables.

A ce jour, plus de 2 401 personnes dans le Sud, et 1 188 personnes dans le Nord, tous projets confondus, ont reçu des compensations et certains ont aussi bénéficié des mesures de restauration des revenus. Entre autres, un programme de restauration des moyens de production agricole va permettre d'aménager des périmètres maraichers, construire des magasins de stockage et acquérir des panneaux solaires, des équipements agricoles et des intrants, au bénéfice des populations affectées par les travaux; un programme de réhabilitation économique et de renforcement des capacités a formé des formateurs et des alphabétiseurs pour renforcer les capacités des bénéficiaires en gestion d'activités génératrices de revenus portant principalement sur l'agriculture, l'aviculture, l'embouche bovine et/ou ovine, le commerce, les prestations de services agricoles (décorticage du paddy par exemple), la

restauration, la menuiserie, la mécanique auto et la réparation de pneus. D'autres activités ont été réalisées dont l'aménagement de marchés hebdomadaires, la construction, l'équipement et l'adduction en eau d'une case de santé à Mboubène, la construction d'un poste de santé équipé et clôturé à Diama, la réhabilitation du poste de santé de Ronkh avec construction du mur de clôture et des latrines, et la réfection de deux écoles incluant la construction de salles de classe, de latrines et d'adduction à l'eau potable. MCC reconnaît que la quête de la croissance économique durable et un environnement sain sont liés. Une croissance économique qui ne répond pas adéquatement aux risques sociaux et environnementaux associés peut laisser les pauvres particulièrement vulnérables. En collaboration avec le MCC, les pays partenaires s'efforcent de parvenir à un développement économique durable à travers leurs activités financées par le Compact, tout en minimisant les risques environnementaux et sociaux, et renforçant la protection de leurs ressources naturelles.



Bénéficiaires de Podor travaillant le riz récolté.

Les Mandela Washington Fellows 2015 du Sénégal et de la Guinée-Bissau prêts pour le programme

L'Ambassade a organisé une session d'orientation de deux jours pour préparer 15 Sénégalais et 3 Bissau-Guinéens jeunes leaders sélectionnés pour participer au Programme Mandela Washington Fellowship ou YALI. Ces jeunes ont été accueillis par l'ambassadeur James Zumwalt.

Ce programme qui existe depuis 2010 est une initiative du Président Barack Obama et a pour objectif de renforcer les capacités de la jeunesse africaine à travers des formations de 6 semaines en business et entrepreneuriat, leadership civique ou management publique et des stages pratiques de 8 semaines supplémentaires pour certains de ces jeunes.

Cette année encore, le programme va regrouper 500 jeunes leaders de l'Afrique subsaharienne.

En 2014, pour rendre hommage à Nelson Mandela, le programme YALI a été rebaptisé

Mandela Washington Fellowship for Young African Leaders. Selon le Président Obama «ce programme reflète l'optimisme de Madiba, son idéalisme, sa foi dans ce qu'il appelle l'héroïsme sans fin des jeunes».

L'appel à candidatures pour l'année 2016 sera disponible sur nos réseaux sociaux vers le mois de novembre 2015. Pour plus de photos visitez: <https://goo.gl/q9NYbF>.



L'ambassadeur Zumwalt entouré des jeunes leaders et de quelques employés de l'Ambassade travaillant dans le programme.

Les Etats-Unis réaffirment leur engagement à aider le Sénégal à contrôler le paludisme



Dr Mady Ba et l'ambassadeur James Zumwalt signent une déclaration les engageant à stopper la propagation du paludisme au Sénégal.

Les gouvernements et les organismes de santé publique du monde entier ont célébré la Journée mondiale de lutte contre le paludisme, le 25 avril. Ici au Sénégal, le Programme national de lutte contre le paludisme (PNLP) s'associe avec des gouvernements, des ONG, des organisations du secteur privé, des universités et des groupes communautaires pour prévenir et traiter le paludisme. Le gouvernement américain est fier d'en faire partie.

Le 16 avril dernier, *Speak Up Africa*, partenaire de l'USAID, a présenté dans le hall de l'Ambassade une exposition itinérante de photos sur le paludisme. L'ambassadeur James Zumwalt et Dr. Mady Ba, coordonnateur du PNLP, se sont exprimés pour remercier le personnel de l'USAID pour leur travail diligent dans la lutte contre le paludisme au Sénégal.

« Nous avons noté entre 2008 et 2014 une diminution de 6 à 1.2% de la prévalence parasitaire permettant d'envisager un objectif de pré-élimination du paludisme à l'horizon 2018. L'objectif est ambitieux mais réalisable compte tenu des capacités dont le pays dispose. Je voudrais donc renouveler l'engagement du gouvernement américain à vous accompagner encore dans cette exaltante mission de contrôle du paludisme dans votre pays », a dit l'ambassadeur Zumwalt.

Ils ont ensuite, tous les deux, signé une déclaration les engageant à contrôler la propagation du paludisme au Sénégal. Depuis l'année dernière, l'exposition photos est montrée à travers le Sénégal dans le cadre de la campagne « Zéro paludisme ». L'Ambassade des États-Unis est la

dernière étape qu'a faite l'exposition avant qu'elle a été présentée au président Macky Sall lors de la célébration de la Journée mondiale contre le paludisme le 25 avril au King Fahd Palace.

Pour sensibiliser davantage les populations sur le paludisme, l'Ambassade a également produit une audio-diffusion en français et en wolof qui parle des moyens de lutter contre le paludisme. Ces audio-diffusions sont disponibles sur le site de l'ambassade : <http://ow.ly/MDdtB>, et ont également été distribuées aux stations de radio communautaires à travers le pays.

Les volontaires du Corps de la Paix américain au Sénégal sont également engagés dans la lutte contre le paludisme. Dans le cadre de la campagne « Stop Out Malaria - Bouter le paludisme dehors », ces volontaires ont mené des campagnes d'éducation et de distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée. Au total, 178 volontaires ont participé à la campagne en 2014 et ont atteint près de 18 000 personnes dans 345 communautés. En outre, les volontaires ont aidé à intensifier le projet pilote communautaire de prise en charge des cas de paludisme à domicile (PECADOM) dans l'ensemble de la région de Kédougou, un programme de surveillance active du paludisme qui a permis de tester plus de 10 000 personnes et de traiter près de 8 000 personnes avec les ACT, traitements du paludisme simple. Le programme sera élargi dans la région de Kolda en 2015.

Réunion des partenaires locaux à Kédougou du Corps de la Paix

Le 16 avril 2015, plus de 25 volontaires du Corps de la Paix de la région de Kédougou ont organisé une réunion avec les responsables gouvernementaux, les représentants d'ONG et le personnel du Corps de la Paix au Sénégal.

La réunion s'est déroulée avec la participation de : ADEMAS, Africare, Caritas, Catholic Relief Services, La Lumière, Vision Mondiale, l'USAID, la Chambre de Commerce et Chambre de Métiers de Kédougou, Afrique Yakaar, Yaajende, Eaux et Forêts, et les médecins chefs du district sanitaire de Kédougou.

L'objectif de la réunion était de sensibiliser les acteurs locaux sur le rôle des volontaires du Corps de La Paix à Kédougou et présenter leurs projets, en vue d'envisager une future collaboration.

Après le message de bienvenue du gouverneur et celui de la directrice nationale du Corps de la Paix



au Sénégal, Cheryl Gregory Faye, les volontaires des programmes de santé, développement économique et d'agriculture ont fait des présentations sur leur travail dans la région. Chaque organisation a fait un bref exposé sur leurs propres projets et une discussion de groupe sur le développement de la région s'en est suivi.

Cette réunion des partenaires était la première étape pour encourager les volontaires à établir

des relations étroites avec les groupes de développement local. Tous les acteurs de développement présents se sont engagés à améliorer leur communication et collaborer sur certains projets.

À long terme, la réunion servira de prétexte pour accroître l'efficacité de l'exécution des projets et le professionnalisme du Corps de la Paix à Kédougou.

Éthique du journalisme : une approche pragmatique



Les plateformes numériques comme Twitter et Facebook changent les modalités de la création et de la consommation de contenu journalistique.

Le numérique a transformé la manière dont le contenu journalistique est créé et distribué. Avec l'ubiquité des téléphones et autres appareils portables qui peuvent connecter leurs usagers à l'Internet, la ligne de démarcation entre les consommateurs et les créateurs de contenu est devenue floue, au point parfois de s'effacer. Plus le nombre et la diversité des sources de contenu augmentent, plus les gens risquent de recevoir des informations déformées ou malhonnêtes et d'agir en conséquence.

Dans un tel environnement, les gens ont besoin d'un journalisme crédible et fiable pour comprendre leur communauté et le monde en général, et pour prendre des décisions citoyennes en toute connaissance de cause. Les journalistes adoptent et respectent des normes déontologiques qui ont pour objet d'assujettir leur travail aux valeurs de vérité, de transparence et de communauté. De la sorte, les journalistes et les organisations qui publient leurs articles gagnent la confiance du public qui reconnaît leurs compétences et leur intégrité. Mais comment un journaliste adhère-t-il aux plus hautes normes déontologiques ?

Où qu'ils se trouvent, les journalistes respectent les normes d'éthique en exprimant clairement des principes qui incarnent les valeurs fondamentales de leur métier.

En voici quelques-uns :

- Chercher la vérité et la communiquer de la manière la plus complète possible.
- Obliger les puissants à rendre des comptes.
- Donner une voix à ceux qui n'en ont pas.
- Adopter la transparence dans ses pratiques journalistiques .
- Traiter ses articles avec impartialité et à fond.
- Éviter les conflits d'intérêts dans la mesure du possible et divulguer les intérêts personnels conflictuels.

- Réduire le plus possible le risque de préjudice, en particulier pour les personnes vulnérables.
- Conserver son indépendance vis-à-vis de ceux qui se serviraient de leur influence pour déformer la vérité afin de faire avancer leur propre cause.
- Placer sa loyauté envers son public avant tout autre intérêt.
- Vérifier ses informations avec vigilance et discipline.
- Créer un espace public de discussion et de critique.

Cette liste propose des principes fondamentaux à titre d'exemple, mais elle n'est pas un référentiel complet. Toutes les salles de presse et toutes les associations de journalistes doivent établir leur propre liste de principes qui guident la mission et la pratique du journalisme. Une fois ces principes clairement énoncés, la prise de

décisions éthiques exigera du journaliste des qualités de leadership, l'esprit critique, la faculté de poser des questions, celle de cerner toutes les façons possibles d'aborder une situation donnée et, en fin de compte, celle de choisir la décision qui correspond le mieux à la finalité de son journalisme.

Par exemple, beaucoup de journalistes comptent sur des sources anonymes pour savoir ce qui se passe vraiment au gouvernement. Admettons qu'une source vous contacte pour vous dire qu'un élu touche des pots-de-vin de la part d'une entreprise locale et qu'en contrepartie elle se voit octroyer des marchés publics lucratifs. Pour commencer, le journaliste et ses collègues se poseraient des questions comme celles-ci :

- Suivre cette filière répond à quelle finalité journalistique ? En quoi est-ce servir les citoyens ?
- Qu'est-ce qui motive cette source à révéler une telle corruption ?
- Y a-t-il des documents publics qui pourraient corroborer cette allégation ?
- Cette source peut-elle mettre la main sur des documents ou d'autres preuves ?

La loyauté envers le public - qui surpasse tous les autres intérêts - est un principe fondamental du journalisme éthique.

Comment devrait-on décrire la nature de cette source, ses connaissances et les raisons pour lesquelles nous allons préserver leur anonymat ?

- Où pouvons-nous trouver d'autres sources pour corroborer cette information ? Leur identité sera-t-elle révélée ?
- Quelles recherches et enquêtes pouvons-nous faire pour être sûrs d'avoir couvert tous les angles ?



La loyauté envers le public - qui surpasse tous les autres intérêts - est un principe fondamental du journalisme éthique.



Pour rehausser votre crédibilité de journaliste, encouragez toujours vos sources à accepter d'être citées.

- Si nous décidons de compter sur cette source, que devrions-nous faire pour la protéger contre toute répercussion négative ?

Ces questions n'excluent pas l'établissement de pratiques optimales concernant la question des sources anonymes. Certaines salles de presse établissent des lignes directrices qui encouragent un journalisme éthique. En voici des exemples :

- Il faut généralement identifier ses sources par leur nom.
- L'anonymat représente un défi pour notre crédibilité et ne devrait être accordé que rarement, et uniquement pour des questions de grande importance.

- Si nous publions des informations fournies par une source anonyme, nous devons trouver deux autres sources pour corroborer ses dires.

Les lignes directrices de ce type peuvent se révéler très utiles. Mais comme il n'y en a aucune qui puisse couvrir tous les scénarios possibles, elles ne peuvent que compléter l'esprit critique nécessaire à la prise de décisions résolument éthiques, et non s'y substituer.

Un autre cas de figure auquel les journalistes se heurtent souvent à notre époque concerne les informations introduites sur le marché des idées, par le biais des médias sociaux par

exemple, mais qui n'ont pas été vérifiées. Il pourrait s'agir d'une vidéo ou d'une photo prise à l'aide d'un téléphone portable et sujette à controverse, d'un document contenant des allégations de corruption ou d'un discours qui a fini par s'imposer. Quand les citoyens d'une communauté discutent en long et en large des informations qui ne sont ni confirmées ni vérifiées, le journaliste doit chercher à clarifier la situation. Voici quelques questions à se poser :

- Que peut-on faire pour vérifier ou discréditer cette information ?
- Comment peut-on découvrir davantage de faits ou d'informations contextuelles qui aideraient le public à mieux comprendre la question ?
- Quelle obligation avons-nous de corriger les informations erronées introduites par d'autres ?
- Quand on prend note d'informations, comment pouvons-nous exprimer clairement notre confiance, ou notre manque de confiance, dans ces informations ?

Pour un journaliste, ce n'est pas le fait de connaître la réponse à toutes les questions qui est une source de confiance et de compétence; c'est plutôt le fait de bien comprendre les valeurs et l'éthique du journalisme, et d'avoir les facultés intellectuelles voulues pour poser de bonnes questions qui révèlent diverses solutions possibles et de nouvelles voies qui mènent à la vérité.



Pour rehausser votre crédibilité de journaliste, encouragez toujours vos sources à accepter d'être citées.

Liberté d'expression contre valeurs de l'Internet : le juste équilibre

Depuis le tout début de sa popularité, le cri de ralliement de l'Internet est que le cyberspace représente la nouvelle frontière, affranchie de toute loi. Mais les pouvoirs publics de par le monde, ébranlés par les répercussions de cette nouvelle technologie de l'information, ont essayé de trouver des moyens de la brider et de contrôler son usage.

L'accès à l'Internet peut constituer le premier obstacle. D'après un rapport publié en 2007 par le groupe *OpenNet Initiative*, qui s'est institué gardien de la Toile, les tentatives de censure du Net se multiplient et se complexifient. A titre d'exemple, l'Arabie saoudite utilise des programmes de filtrage pour tout bloquer, des sites classés pornographiques à ceux de pari en ligne en passant par les sites de conversion religieuse et ceux critiquant la dynastie régnante. La Chine, pour sa part, s'est vu reprocher l'emploi d'un assortiment de mesures diverses, dont les logiciels de filtrage, l'obligation pour les utilisateurs et les cybercafés d'acquiescer des licences, et l'interdiction des cafés Internet.

Aux Etats-Unis, le Congrès, les assemblées des Etats et les tribunaux luttent pour conserver l'équilibre entre la liberté d'expression sur l'Internet et des intérêts opposés tels que la sécurité nationale ou la protection du droit d'auteur et de la réputation. Dans un arrêt historique de 1997, *Reno contre ACLU (American Civil Liberties Union)*, la Cour suprême élargit à la communication sur le Web le champ d'application du Premier Amendement, couvrant jusqu'alors les journaux et autres

imprimés. Le cyberspace, estime-t-elle, n'est ni « un vecteur limité d'expression », comme le spectre des fréquences attribuées aux opérateurs de radio et de télévision, ni un élément envahissant qui pénètre « dans les habitations ou apparaît sur les écrans des ordinateurs sans y avoir été convié ». Aucun de ces motifs justifiant traditionnellement le recours à autorisation et contrôle gouvernemental n'étant valable, écrit John Paul Stevens au nom des magistrats de l'opinion majoritaire, « L'intérêt de favoriser la liberté d'expression dans une démocratie l'emporte sur tout bénéfice théorique, mais non avéré, de la censure. »

L'arrêt *Reno* signifie que la communication sur Internet jouit de la protection constitutionnelle la plus élevée, notamment de toute une jurisprudence définissant la portée du Premier Amendement. Les limitations antérieures sont réputées contraires à la Constitution. Pour remporter un procès en diffamation, il faut désormais démontrer une faute de l'auteur des propos litigieux, même si leur manque de véracité a été prouvé. La plupart des plaintes pour atteinte au respect de la vie privée se verront rejetées pourvu que l'éditeur soit en mesure d'établir l'intérêt de son article sur le plan de l'information. Les violations du droit d'auteur sont admissibles si la reproduction de l'œuvre incriminée s'effectue de manière raisonnable. Nul besoin d'être un journaliste reconnu pour invoquer ces protections. En 1972 déjà, la Cour suprême déclarait : « La liberté de la presse est un droit dont bénéficie le rédacteur d'opuscules isolé [...] comme le grand patron de presse ». Les blogueurs

sont donc placés sous l'égide du Premier Amendement, et parfois aussi de la loi. La législation existante sur la confidentialité des sources journalistiques ne s'étend pas systématiquement aux auteurs de blogs, tout dépend des termes de la loi et du tribunal statuant sur la question. Certaines lois ne couvrent que les employés à plein temps des organes de presse traditionnels à but lucratif, mais beaucoup possèdent un vaste champ d'application et concernent quiconque recueille des informations et les diffuse auprès d'un large public. Un tribunal californien a affirmé que la législation locale sur la confidentialité des sources protégeait l'identité de blogueurs ayant révélé des secrets commerciaux d'Apple. Leurs écrits, trança le juge, constituaient de « l'information ». Mais peu après, un tribunal fédéral du même Etat refusa de reconnaître à Josh Wolf, blogueur se qualifiant lui-même d'anarchiste, le statut de journaliste au motif qu'il n'était pas « en relation avec ou employé par » un organe de presse.

Les tribunaux américains donnent une interprétation assez large de la section 230 du *Communications Decency Act* (loi sur les règles de conduite en matière de communication), qui dégage les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) de toute responsabilité face à des propos diffamatoires tenus en ligne par des tiers. Ils ont étendu le champ de cette protection aux hébergeurs de sites Web et de listes de diffusion, même s'ils exercent un certain droit de regard éditorial sur ce contenu. Logiquement, ce raisonnement devrait aussi être valable pour les blogs.

Responsabilité des blogueurs

Est-ce à dire que les blogueurs sont libres de publier ce qu'ils veulent sans crainte de poursuites?

Certainement pas. S'il existe une certaine immunité concernant les liens vers des sites tiers ou les commentaires des lecteurs, l'auteur d'un blog peut se voir intenter un procès pour tout écrit personnel. Durant le contentieux, ses méthodes de collecte de l'information seront, le cas échéant, passées au crible. A-t-il cherché à vérifier la véracité des faits ou s'est-il contenté de colporter une rumeur non fondée? S'est-il fié à des sources anonymes? En d'autres termes, a-t-il fait preuve de négligence dans son comportement ou de légèreté coupable dans la recherche de la vérité? Si le tribunal s'en convainc, le blogueur risque fort de perdre sa cause.

du Premier Amendement et de la section 230, rien n'obligera un tribunal étranger à le suivre. La plupart de ces juridictions vont appliquer leur droit national. Les journalistes traditionnels sont habitués à faire face aux poursuites judiciaires et pénales dans les pays où leur travail est diffusé, mais les blogueurs seront peut-être étonnés d'apprendre qu'ils sont justiciables partout où ils sont lus. C'est ce qu'affirme la Haute Cour australienne en 2002 lorsqu'elle autorise Joseph Gutnick, surnommé « Diamond Joe » à intenter une action en diffamation. Ce ressortissant australien s'estimait diffamé par un article publié sur le Net par Barron's, un magazine établi aux Etats-Unis. Joseph Gutnick ayant montré qu'un petit nombre de lecteurs de sa ville natale de Melbourne avait téléchargé le reportage, la justice lui permit d'engager

De nombreux Etats imposent un droit de réponse qui oblige à publier les rectificatifs des particuliers et entreprises s'estimant victimes de propos inexacts. En 2006, le Parlement européen a adopté une recommandation du Conseil de l'Europe visant à étendre le droit de réponse aux médias en ligne, y compris à tout « service accessible au public et renfermant des informations d'intérêt général fréquemment actualisées et éditées ». Une définition qui ressemble fort à celle du blog.

De nombreux blogueurs ont déjà adopté ces mesures. Ils mettent à jour leurs sites, publient souvent des rétractations ou des rectificatifs des propos erronés et diffusent sans difficulté les droits de réponse des lecteurs mécontents. Ils affirment ne pas avoir besoin de lois pour se comporter de manière responsable. Mais il



Dans la majorité des pays, les plaintes en diffamation ne peuvent viser que des déclarations factuelles non véridiques. Nul ne peut être poursuivi pour l'expression de sa simple opinion, qui ne saurait par nature être ni juste ni fausse. Reste que de nombreux blogs constituent un solide mélange d'opinions personnelles et d'allégations dénuées de tout fondement. La distinction peut se révéler délicate à opérer lorsque l'on invoque le droit de donner son avis, car il est impératif de démontrer que les éléments factuels constitutifs de cet avis sont exacts.

La protection des lois américaines cesse aux frontières du pays, mais ce n'est pas le cas pour l'Internet. Un blogueur résidant aux Etats-Unis peut se réclamer à cor et à cri

des poursuites sur place. Le président de la Haute Cour précisa dans ses attendus que « ceux qui mettent des informations en ligne sur le Web le font en sachant qu'elles seront disponibles pour tout le monde sans aucune limite géographique ».

Les plaintes en diffamation ne sont pas le seul motif d'inquiétude pour les blogueurs. La législation de nombreux pays qualifie de délit, voire de crime, l'insulte ou l'atteinte à la dignité de la personne, même si la critique est parfaitement fondée. Ainsi, en 2008, Raja Petra Kamarudin, blogueur et rédacteur en chef du site d'information Malaysia Today, fut arrêté et placé en détention pour ses critiques contre l'islam qui constituaient une violation de la loi malaisienne sur la sécurité intérieure.

existe une énorme différence entre la décision éditoriale visant à accroître sa crédibilité et celle qui relève d'une prescription légale. En outre, de nombreux blogueurs s'engagent de manière anonyme dans des commentaires injurieux en ligne. D'après la section 230 de la loi américaine sur les communications, un FAI peut être tenu de révéler l'identité d'un internaute si un tribunal juge recevable une action en diffamation. En l'espèce, le terme « FAI » recouvre aussi les journaux et autres médias qui peuvent être contraints de démasquer les auteurs de commentaires anonymes sur leurs sites, les rendant ainsi passibles de représailles ou de sanctions. Protection de la vie privée et de la propriété intellectuelle. Dans le cyberspace, les atteintes à la vie privée posent des problèmes délicats. Les

technologies numériques simplifient la collecte d'informations. En théorie, la numérisation des archives administratives révolutionne la consultation et le droit de regard exercé par le citoyen. Pourtant, de peur de voir cette disponibilité faciliter l'usurpation d'identité, la discrimination à l'embauche ou tout autre comportement illicite, de nombreux tribunaux et législateurs ont restreint l'accès aux dossiers électroniques. Les magistrats apprécient peu également que l'on puisse, à distance et sans lien légitime avec une collectivité locale, consulter librement les registres judiciaires ou cadastraux et les divulguer en ligne. Ils craignent que les blogueurs n'aient guère d'autre préoccupation que de propager des rumeurs, enfreindre la législation sur les droits d'auteur et chercher à découvrir des victimes de harcèlement sexuel, bien à l'abri derrière l'anonymat que leur confère le Web. Ils s'inquiètent de voir des journalistes citoyens envahir les prétoires armés de leurs téléphones mobiles pour enregistrer les audiences, puis mettre en ligne des vidéos, pratique qu'ils trouvent à la fois perturbante et indigne. Dans l'absolu, les gardiens du temple sont souvent partisans de l'ouverture des archives administratives et comptes rendus de séances; une fois leur accès devenu peu coûteux et facile, ils risquent de remettre en cause la sagesse de cette décision. L'information, pensent-ils, est trop importante, ou trop sensible, pour se retrouver sur l'Internet. Ainsi, en septembre 2008, un juge d'instance de Californie interdit à l'*Orange County Register* de diffuser « par tout moyen et toute manière de communication,

que ce soit en personne, par voie électronique, par enregistrement sonore ou vidéo ou par support imprimé » les dépositions des témoins cités à comparaître dans un recours collectif de ses porteurs de journaux concernant des revendications salariales. Le magistrat conclut à la nécessité de cette ordonnance pour éviter que les témoins ultérieurs ne soient influencés par les propos de leurs prédécesseurs.

Finalement, une commission d'appel renversa cette décision. Elle affirma que le risque de voir les témoins influencés par les chroniques judiciaires dans la presse ne suffisait pas à légitimer la censure. Il existait d'autres solutions moins intempestives, comme de rappeler aux témoins de ne pas lire les journaux, et elles produiraient les mêmes effets. Reste que l'omniprésence des médias en ligne avait convaincu le juge d'instance de passer outre à près de soixante-dix ans de jurisprudence interdisant ce type de restrictions.

La protection du droit d'auteur soulève d'autres écueils. Depuis toujours, les détenteurs de propriété intellectuelle ont juridiquement tout loisir d'exiger des contrevenants qu'ils « s'abstiennent et cessent » de publier et distribuer leurs œuvres en violation de la loi. Mais avec l'Internet, il devient de plus en plus simple de copier le travail d'autrui sans son autorisation. La responsabilité du prestataire téléphonique ou du fournisseur d'accès dit-elle être engagée lorsqu'un de ses clients utilise sa connexion de manière illicite pour proposer une copie pirate d'un fichier mp3? Une loi américaine, l'U.S.

Digital Millennium Copyright Act (DMCA) de 1998, visait à résoudre cette question sans pour autant bâillonner la libre expression. Ses dispositions dégagent les FAI de toute responsabilité à condition qu'ils retirent « dans les plus brefs délais », dès notification de sa présence, tout contenu mis en ligne en violation des droits d'auteur.

Lennui, c'est que l'hébergeur prudent opéra pour le retrait du contenu et laissera son abonné et le détenteur de la propriété intellectuelle débattre de leurs droits respectifs. Pour faciliter le règlement du litige, la DMCA autorise les détenteurs d'un droit d'auteur à demander une injonction administrative obligeant l'hébergeur à révéler l'identité du contrevenant. En théorie, ces sommations ne peuvent être délivrées que pour mettre fin à une infraction, mais elles risquent d'être utilisées pour contourner les principes fermement établis du Premier Amendement protégeant la liberté de s'exprimer en tout anonymat.

Avec l'avènement de l'Internet, puissante technologie de communication et plateforme de publication pour la presse, de nouvelles complications juridiques sont apparues. Mais les fondements doivent rester constants. Ils ne sauraient évoluer selon que le journaliste travaille pour un organe de presse traditionnel ou publie son propre blog. Tribunaux et législateurs doivent respecter les principes qui, depuis longtemps, protègent la presse et le droit du public à l'information, quel que soit le média ou le support utilisé.

Nouveaux médias, journalistes citoyens et blogueurs

Le milieu sans entraves de la blogosphère semble être le dernier bastion de la véritable liberté d'expression. Nul besoin de sommes faramineuses, d'une coûteuse imprimerie ni d'un émetteur. Il suffit d'un ordinateur, d'un modem et d'un petit logiciel pour faire partager ses pensées au monde entier grâce à son journal intime sur Internet, le blog. Nombre

de ces carnets extrêmement personnels et aux opinions très arrêtées qui pullulent sur la Toile sont à des années-lumière de la planète parfois morne du journalisme traditionnel, aux sources méticuleuses et aux informations recoupées. Les blogueurs ne reconnaissent d'autre loi que la leur. Mais est-ce vraiment le cas ?



Destinataire :

Quoi de Neuf

Soixante nouveaux volontaires du Corps de la Paix américain ont prêté serment, le 8 mai et pris fonction pour servir le Sénégal dans le domaine de la santé communautaire et le développement économique communautaire. C'était en présence de l'ambassadeur Zumwalt et du secrétaire général adjoint de la présidence de la République, Oumar Samba Bâ.



Panorama est aussi en version électronique. Si vous souhaitez recevoir votre magazine par email, envoyez nous un message sur la page Facebook de l'Ambassade
Adresse: <http://www.facebook.com/usembassydakar>

